



plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 37 - SEPTEMBRE 2016

LA SÉCU
NOTRE
GARANTIE
POUR
L'AVENIR



Éditorial

Donnons nous les moyens de réduire les inégalités !

Les plus riches de la planète sont de plus en plus riches. C'est ce qu'a démontré le dernier rapport de l'association Oxfam au début de l'année. En effet, le patrimoine cumulé des 1 % les plus riches du monde a dépassé l'an dernier celui des 99 % restants. Et le rapport constate que loin de s'inverser cette tendance s'accélère encore. « *L'écart entre la frange la plus riche et le reste de la population s'est creusé de façon spectaculaire au cours des douze derniers mois... 62 personnes possèdent autant que la moitié la plus pauvre de la population mondiale* », c'est-à-dire plus que 3,6 milliards de personnes sur la planète.

La BRI (Banque des règlements internationaux) a également publié un rapport au printemps dernier qui pointait du doigt l'impact des politiques monétaires, indiquant que celles-ci avaient contribué à l'accroissement des inégalités de richesse. Rien de bien surprenant en somme, tant les politiques économiques internationales sont convergentes et ont



© nuvolanevicata - Fotolia

toutes pour point commun de favoriser de façon outrageuse les plus puissants et les plus riches de la planète.

En France, la Loi travail, contre laquelle nous nous battons, participe de cette logique, restreindre toujours plus les droits des travailleurs pour octroyer toujours plus de perspectives de profit à un tout petit nombre de grandes fortunes. Par ailleurs, celles-ci cherchent tous les moyens légaux et illégaux pour s'exonérer de leurs obligations sociales et fiscales auprès des pays dans lesquels elles prospèrent.

C'est à ce titre que les missions que nous exerçons dans notre champ professionnel « *Finances* » ont une importance

cruciale : politiques monétaires, contrôle économique, fiscalité, financement de l'économie, aide au développement, statistique publique... Ce sont autant de missions qui peuvent concourir à la réduction des inégalités de richesse.

Encore faut-il des politiques qui s'orientent vers cet objectif, et qui nous donnent les moyens humains et matériel d'exercer nos missions.

Même si le G20 qui s'est tenu il y a quelques jours affichait la volonté de façade de réduire les inégalités de richesse, il est évident que seule une mobilisation massive et notamment aux Finances pourra changer la donne. —

SOMMAIRE :

02 • Éditorial

03 • Retenue à la source : à l'aube des désillusions !

04 • Jeux de massacre aux Finances : rien n'est irréversible !

06 • Égalité à Bercy, rien ne change

07 • Dossier. Santé : vers une sécurité sociale universelle ?

11 • La Grèce naufragée par l'Union européenne

12 • Visite d'un centre de vacances enfants

13 • Le 29 septembre : les retraités battent à nouveau le pavé !

14 • Hommage à Georges Séguy

15 • Antonio Gramsci. Une pensée révolutionnaire

15 • Vidéo. Hyperconnectés : le cerveau en surcharge

MENTIONS LÉGALES :

Directrice de la publication : Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1019 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

Retenue à la source : à l'aube des désillusions !

Le projet de prélèvement à la source sera discuté au parlement cet automne dans le cadre de la loi de finances pour 2017. Il est prévu que l'application de ce changement de mode de recouvrement de l'impôt sur le revenu soit effectif à compter du 1er janvier 2018.

Si dans les différents sondages, cette réforme recueille une majorité d'opinions favorables, cela s'explique surtout par une méconnaissance de ce que recèle réellement ce projet.

En effet pour beaucoup, le prélèvement à la source est synonyme de la fin des déclarations d'impôts, de la fin des avis d'imposition, d'un prélèvement sur son salaire qui exonérerait le contribuable de tout contact avec l'administration fiscale. Mais il n'en sera rien.

Tout d'abord le prélèvement à la source ne s'appliquera qu'à une partie des contribuables, les artisans, professions libérales, bénéficiaires de revenus fonciers... ne seront pas concernés.

Pour les personnes entrant dans le cadre du dispositif, (salariés, pensionnés, demandeurs d'emplois...) cela ne simplifiera pas vraiment leur relation avec l'administration fiscale. Elles devront toujours déclarer leurs revenus annuellement, recevront toujours un avis

d'imposition, et auront des régularisations à effectuer plus d'un an après les prélèvements qui seront effectués sur leurs revenus.

En effet, pour pouvoir établir avec certitude le taux d'imposition qui servira au prélèvement à la source du salaire de janvier 2018, il faudra attendre le 31 décembre 2018 pour connaître l'intégralité des revenus perçus durant l'année 2018, les dépenses pouvant ouvrir droit à des réductions d'impôts ou encore intégrer les éventuels changements dans la situation de famille.

Loin de rendre le paiement de l'impôt contemporain avec la perception des revenus, le prélèvement à la source sera une litanie d'échanges entre les contribuables et l'administration afin de prendre en compte d'éventuels changements, et une suite incessante de rectifications et de régularisations.

Pour les services fiscaux déjà au bord de l'implosion suite aux suppressions d'emplois constantes dont ils ont été victimes,

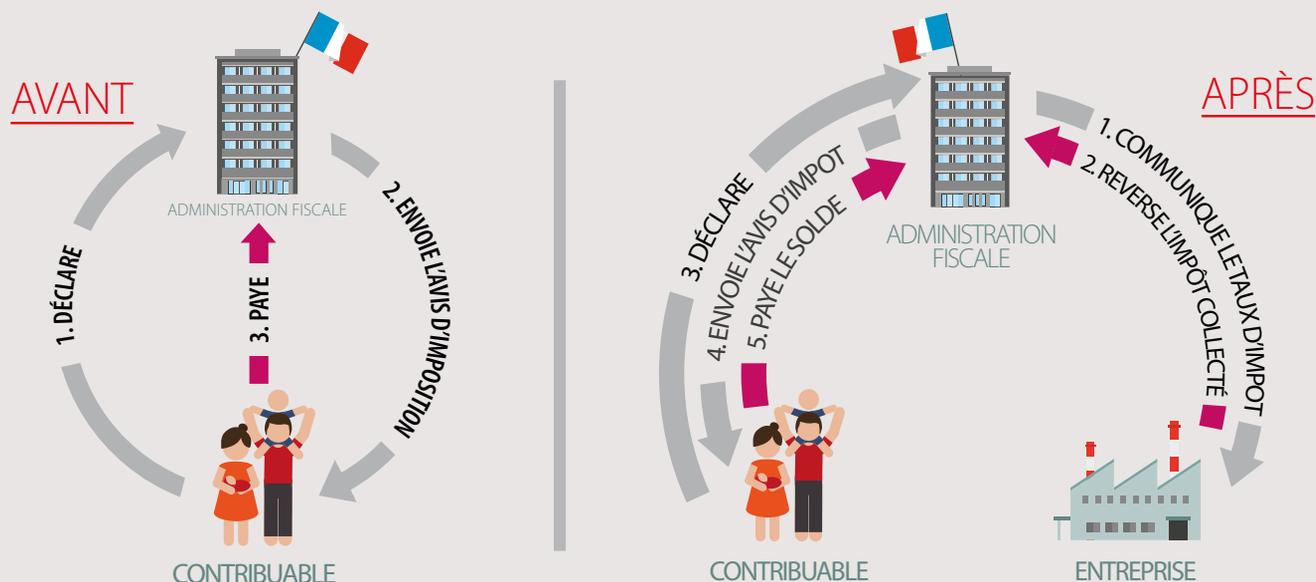
cela se traduira par une nouvelle surcharge de travail en terme d'accueil, de gestion des dossiers, et de recouvrement vis à vis des entreprises collectrices.

Sur ce dernier point alors que le taux de recouvrement actuel de l'impôt sur le revenu assuré aujourd'hui par l'administration fiscale avoisine les 99 %, il ne faut pas être devin pour prédire que ce taux va s'effondrer si le recouvrement de l'impôt sur le revenu est confié aux entreprises.

L'expérience des fraudes à la TVA, les difficultés financières de certaines entreprises concourront à une baisse du montant du recouvrement de l'impôt et constitueront un nouveau manque à gagner pour les finances publiques.

Plutôt que de se lancer dans une réforme hasardeuse d'une mission fiscale réussie à 99 %, il aurait été plus opportun d'engager, comme le réclame la CGT, une véritable réforme du système fiscal afin de le rendre plus juste socialement et plus efficace économiquement. —

Ça vous paraît vraiment plus simple ?



Jeux de massacre aux Finances : rien n'est irréversible !

Les administrations de Bercy et les établissements du secteur économique et financier ont toujours été au cœur des politiques publiques parce que l'économie, qu'on le veuille ou non, gouverne nos vies.

Quels que soient les ministres, les directeurs, les gouverneurs, la logique capitaliste inhibe les politiques de progrès et asservit une majorité d'élus de la République. C'est pourquoi, prenant appui sur la barbarie commise lors des attentats, l'actuel gouvernement contourne son incapacité à résister aux marchés financiers par un glissement vers un régime de plus en plus autoritaire et entretient un climat d'extrême tension.

Cette soumission aux marchés financiers impose des règles économiques précises et pérennes :

> La dérégulation qui se traduit par une réduction des interventions de l'État dans l'économie, l'abandon des

politiques publiques, les processus de filialisation puis de privatisation d'établissements publics ou semi-publics, l'abandon de la réglementation et des contrôles... L'intervention de l'État est désincarnée faute de proximité entre l'État souverain et le citoyen.

> La déréglementation qui est l'ensemble des actions visant à alléger ou à supprimer les réglementations en place.

> La politique de déréglementation considère, que tout ce qui contribue à restreindre le libre-échange nuit à l'atteinte des équilibres et à la liberté des marchés.

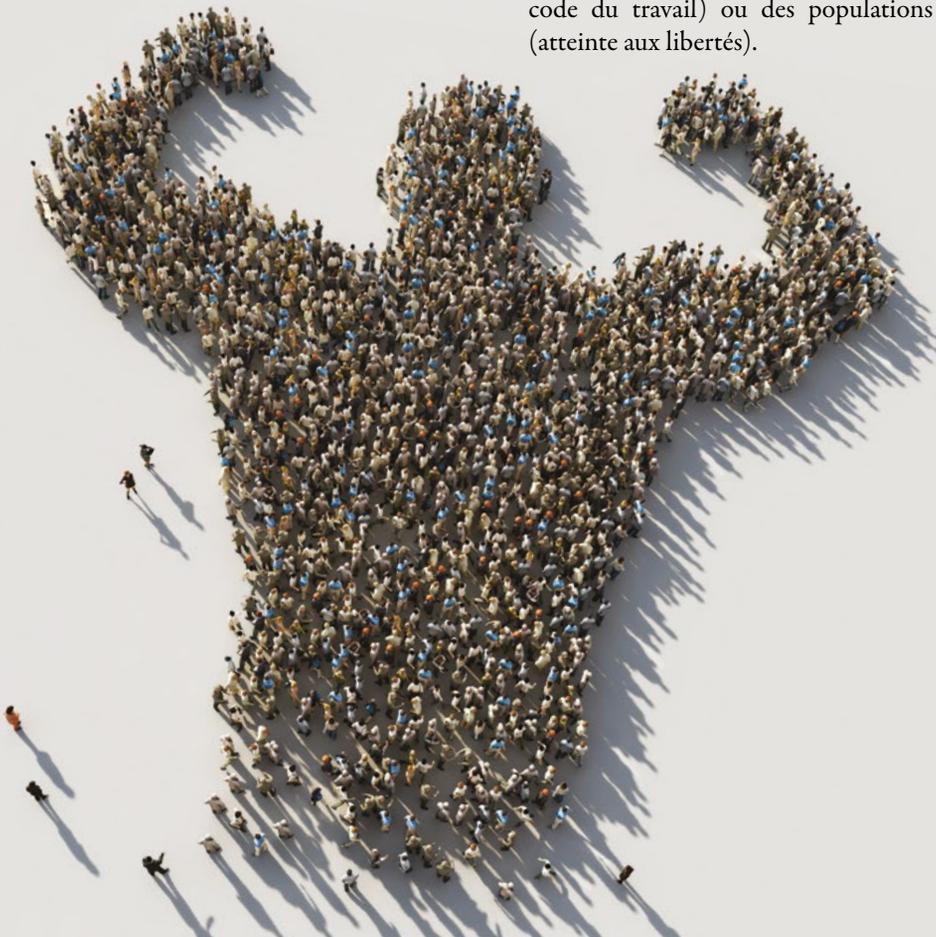
> Sur le plan social ou environnemental, la déréglementation conduit à réduire les droits des salariés (statuts, code du travail) ou des populations (atteinte aux libertés).

Aux finances, ce sont des missions entières d'intérêt général qui sont malmenées, cela se concrétise par :

> Les attaques contre les réseaux : fermeture ou dévitalisation d'agences à la Banque de France, de trésoreries à la DGFIP, de brigades à la Douane, de chambres à la Cour des comptes, de postes à l'Insee, fusions et filialisation de services, éclatement territorial en directions départementales interministérielles (DDI). Tout ça en lien avec la réforme de l'État et la réforme territoriale comme à la Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

> La mise en œuvre de la stratégie de « *la coquille vide* ». En laissant des unités de travail en sous-effectif chronique par la suppression systématique de milliers d'emplois. Tous les secteurs finances sont concernés. Le Gouverneur de la Banque de France prévoit de supprimer 2 400 emplois d'ici 2020, bien plus que son prédécesseur. À Bercy, ce sont plus de 30 000 suppressions d'emplois subies sans interruption depuis 2002 qui représentent 60 % de l'ensemble de celles de la Fonction publique de l'État !

> Par l'affaiblissement des missions de contrôle coercitives au bénéfice de mesures législatives ou réglementaires dites de « *régulation* » de l'activité marchande et facilitant la financiarisation de l'économie. La notion de « *d'auto-contrôle* » est encouragée et facilitée pour les entreprises et les banques, la mise en place de procédures dites de « *confiance* », de régularisation (exilés fiscaux) ou de « *partenariat* » avec les acteurs économiques ou « *gros contribuables* ».



> L'administration ou l'établissement deviennent bienveillants. L'objectif n'est plus à l'égalité citoyenne devant le contrôle exhaustif mais la hiérarchisation du contrôle (gestion publique) ou à l'exemplarité privilégiant la médiatisation de « coups » comme aux douanes alors que moins de 1 % des marchandises sont contrôlées.

> Par la destruction programmée des statuts et des garanties collectives attachés aux personnels, confortée par la loi dite « travail », mais aussi par la mise en œuvre autoritaire des mesures inégalitaires PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) et Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à Bercy. De la casse des statuts particuliers comme à la papeterie de la Banque de France où les nouvelles embauches sont faites en CDI de droit privé, comme aux Monnaies et médailles où le Directeur général veut transformer l'entreprise publique en

société anonyme. Pour le même travail, les salariés se retrouvent avec des droits différents, c'est bien la mise en concurrence des salariés entre eux.

Rien n'est irréversible, mais il ne suffit pas de souhaiter que le monde change pour le changer. Notre responsabilité en tant que citoyens, citoyennes, salariés et salariées est bien de s'engager pour replacer l'économie au service de la société. Des solutions existent, comme par exemple :

> Utiliser la fiscalité comme instrument économique en la rendant plus juste et plus efficace, en luttant contre la fraude et l'évasion fiscale tout le contraire des pseudo-réformes comme le prélèvement à la source.

> Changer le système productif pour un modèle de développement plus économe en ressources naturelles.

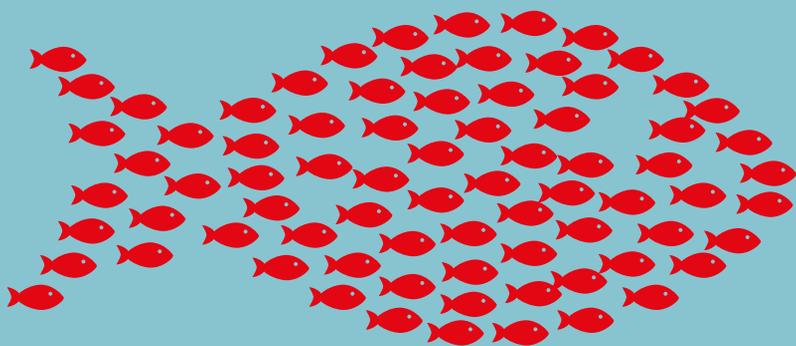
> Imposer une autre politique monétaire au service de l'emploi et rendre le crédit sélectif pour financer l'économie

réelle et non pour engraisser les marchés financiers et la spéculation.

> Au delà de la Banque publique d'investissement (BPI) construire un véritable pôle financier public. Ce pôle financier public est la mise en synergie d'établissements publics dont nombre d'entre eux figurent déjà dans le champ de la fédération des Finances CGT comme la Banque de France, la Caisse des Dépôts, la BPI, le Crédit Foncier, l'Agence française de développement... Élargi à d'autres établissements bancaires publics comme la Banque postale, ce pôle serait complété de tout établissement financier qui passerait sous contrôle public.

> Oser une politique de création massive d'emplois avec des salariés formés et bien rémunérés.

Engageons-nous ensemble et partout aux Finances, organisons la riposte et faisons converger nos actions, l'heure n'est pas au découragement bien au contraire, l'heure est à la lutte ! —



ENSEMBLE, TOUT DEVIENT POSSIBLE

EN BREF

Les ministres continuent leur destruction des Finances

Le gouvernement actuel a annoncé la suppression de 1512 emplois en 2017 et la baisse de 165 millions d'euros du budget du ministère de l'Économie et des Finances. Il poursuit ainsi sa destruction massive des outils publics de

contrôle et de financement de l'économie. Ces attaques orchestrées par des gouvernants à la solde des marchés financiers détruisent les moyens d'action des agents en matière de contrôle des fraudes (fiscales, marchandises...),

de gestion de fonds publics, d'outil de gestion économique du pays... et rendent aussi leur quotidien plus pénible. Au final, ce sont les citoyens qui feront, encore un peu plus, les frais de cette politique de la terre brûlée.

Égalité à Bercy, rien ne change

Dans le dernier rapport d'activité du ministère de l'Économie et des Finances, on peut lire qu'à Bercy 57,5 % des agents sont des femmes. Cependant la répartition par genre au sein des différentes catégories est loin d'être homogène ; ainsi les cadres C sont à 64 % des femmes, les cadres B sont à 60 % des femmes, alors que les cadres A sont féminisés à 50 % (49,7) et les cadres A+ à 29 % !

Le plafond de verre (qui n'est qu'une facette des discriminations liées au genre) est donc bien une réalité à Bercy comme dans l'ensemble des secteurs (public, semi-public, privé) et ce quel que soit le statut des travailleuses. Ainsi, l'État emploie 62% de femmes, mais les cadres dirigeants ne sont qu'à 31% des cadres dirigeantes.

Cette réalité est documentée depuis plusieurs années dans notre ministère. En effet, l'étude d'une cohorte d'agents de catégorie C recrutés en 1984 a montré que pour avoir un déroulement de carrière équivalent à celui d'un cadre C, une cadre C devait être célibataire et sans enfant !

Après le diagnostique, doit maintenant venir le temps de l'action dans nos administrations. Et, cette action doit se traduire sur la fiche de paye. Il ne s'agit plus de mettre en place des mesurette qui prendront effet dans vingt ans mais de répondre immédiatement aux inégalités, en particulier de carrière, de rémunération et donc de pension de retraite.

Il s'agit de lutter contre le temps partiel contraint en baissant pour tous la durée hebdomadaire de travail, en développant les services de garde d'enfants, en

augmentant les rémunérations pour que se priver de quatre jours de salaires par mois revienne plus cher que d'assumer financièrement un mode de garde.

Il s'agit de revaloriser les filières, les métiers à prédominance féminine. En effet, ceux-ci sont quasi systématiquement sous-évalués, y compris dans nos administrations. Ainsi, les filières « sociales » sont moins valorisées que les filières « administratives », elles-mêmes moins valorisées que les filières « techniques », à compétences et qualifications égales.

Il s'agit de mettre en œuvre le protocole d'accord du 8 mars 2013 concernant l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, protocole qui prévoyait entre autre « de rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique ».

Une députée a été missionnée cet été par le Premier ministre, pour « identifier les éventuelles discriminations existantes dans le système de rémunération et de promotion de la fonction publique conduisant à des écarts de traitements et de pensions entre les femmes et les hommes ».

La CGT portera, comme elle le fait à tous les niveaux, ses analyses et propositions. Par exemple, celle d'avoir une démarche intégrée, c'est-à-dire, de prendre en compte les problématiques d'égalité en amont des prises de décisions. Ce n'est évidemment pas le cas de ce gouvernement qui multiplie les mesures qui renforceront l'arbitraire et donc les discriminations : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep), casse des garanties collectives (lois Rebsamen, Macron, El Khomry)...



EN BREF

23.000 foyers vivent dans moins de 9m2

Selon le ministère du logement, ces logements illégaux existent toujours et sont loués à des personnes en souffrance sociale par des propriétaires sans vergogne. La fondation Abbé Pierre

s'inquiète même : « de recevoir de plus en plus de personnes démunies vivant dans des débarras sous les toits, dans des conditions contraires à la dignité humaine, sans que l'État ne reconnaisse

l'insalubrité de leur logement ». Une honte pour la France alors que nombre de communes ne respectent toujours pas la loi SRU imposant plus de 20 % ou 25 % de logements sociaux d'ici 2025.

Santé : vers une sécurité sociale universelle ?

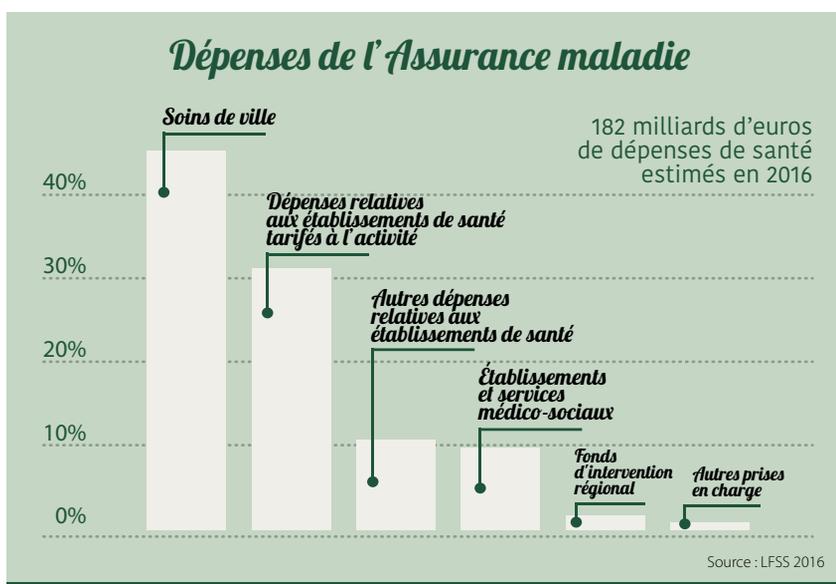
Depuis sa création, les attaques contre la Sécurité sociale n'ont cessé de s'accroître. Les masses financières que représente notre système de protection sociale, encore basé sur la solidarité, aiguisent les appétits des entreprises privées d'assurance en tout genre. Cependant, les chiffres montrent que cette manière d'assurer la protection des citoyens est la plus efficace et la moins coûteuse. C'est pourquoi nous devons continuer à nous battre pour défendre et surtout améliorer notre système de protection sociale.

Depuis toujours, l'Homme a souhaité se protéger contre les risques. Cette protection est passée, et passe encore, par la solidarité familiale ou encore la charité. C'est pourquoi, avoir beaucoup d'enfants était, et reste dans de nombreux pays, la meilleure garantie pour se protéger des aléas de la vie. Les collectivités religieuses, souvent appuyées par la monarchie, ont également joué un rôle important dans l'aide aux plus démunis mais aussi pour la santé des populations.

LA CRÉATION DES PREMIÈRES MUTUELLES

À partir du 18^e siècle apparaissent les premières formes de mutuelles. Ces mécanismes de solidarités seront créés au sein des branches professionnelles. Au milieu du 19^e siècle, les mutuelles se multiplient avec pour vocation de couvrir les risques de maladie, d'accident du travail, la perte d'emploi, etc. Elles vont également permettre aux ouvriers de se réunir, de discuter de leurs intérêts communs et finalement de les pousser à l'action pour améliorer leur sort. Après avoir tenté d'empêcher leur développement sous le Premier empire, l'État va essayer d'en prendre le contrôle. Au final, ces mutuelles seront un premier pas vers la constitution des syndicats ouvriers.

Dans notre champ professionnel, nous avons également un exemple de solidarité anciennement constituée et organisée.



Il s'agit de la Masse des douanes. S'il est difficile de dater précisément sa construction, la Masse des douanes fait ses débuts vers la fin du 18^e siècle. Elle est construite par les douaniers eux-mêmes pour se payer les équipements nécessaires à leur service mais aussi assurer leur logement et celui de leur famille. La Masse va également recouvrir rapidement des prestations de santé. L'administration ne tardera cependant pas à mettre la main sur cette forme d'organisation qui passera sous la responsabilité des officiers.

VERS UNE PRISE EN COMPTE NATIONALE

Suite à l'action des mineurs un certain nombre de députés vont faire voter une mise en ordre législative en 1894 sur les

retraites minières. Celle-ci sera d'ailleurs accueillie assez froidement par les mineurs. Les cheminots vont également se voir appliquer une loi sur les retraites en 1894.

L'État va être contraint d'intervenir en ce qui concerne les accidents du travail, en avançant la notion de responsabilité pour risques, ce qui donnera naissance, en 1898, à une loi créant une obligation de prise en charge qui s'impose aux employeurs.

Cette loi fera, jusqu'à la création de la Sécurité sociale, la fortune des compagnies d'assurances auprès desquelles les entreprises se garantiront. Leur gestion sera la source de bien des plaintes des victimes, car les compagnies tendront à limiter au maximum leur indemnisation, chicaneront sur la reconnaissance des

incapacités nées des accidents et conserveront, ainsi, à l'accident du travail l'angoisse de l'insécurité.

LE BABY-BOOM DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Au sortir de la guerre, dans une France exsangue où tout est à reconstruire, la Sécurité sociale voit le jour en 1945 avec un application dans les mois qui suivent. Sa mise en place poursuivait plusieurs objectifs :

- l'unité de la sécurité sociale,
- la généralisation de son accès,
- l'extension des risques couverts.

D'après les motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 évoqués par Pierre Laroque, Directeur général des assurances sociales, puis de la Sécurité sociale : « La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude

constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. Envisagée sous cet angle, la Sécurité sociale appelle l'aménagement d'une vaste organisation nationale d'entraide obligatoire qui ne peut atteindre sa pleine efficacité que si elle présente un caractère de très grande généralité à la fois quant aux personnes qu'elle englobe et quand aux risques qu'elle couvre. Le but final à atteindre est la réalisation d'un plan qui couvre l'ensemble de la population du pays contre l'ensemble des facteurs d'insécurité ».

QUELLE PLACE POUR LES MUTUELLES ?

Les couvertures sociales complémentaires sont de deux grands types, celles à but lucratif et celles à but non-lucratif. Au niveau de la Fonction publique et des institutions du secteur semi-public économique et financier, les mutuelles dites « historiques » font partie de le Mutualité française et sont donc à but non-lucratif.

La principale raison actuelle de l'existence des mutuelles repose sur le fait que la Sécurité sociale ne rembourse pas les soins de manière intégrale (100%). En tenant compte des différents niveaux de remboursement et leur faiblesse dans le secteur dentaire ou optique, le taux de remboursement moyen de la Sécurité sociale n'excède plus guère 50 % du montant des soins. Et, ce ne sont pas les désengagement successifs orchestrés par les gouvernements depuis l'origine qui améliorent les choses.

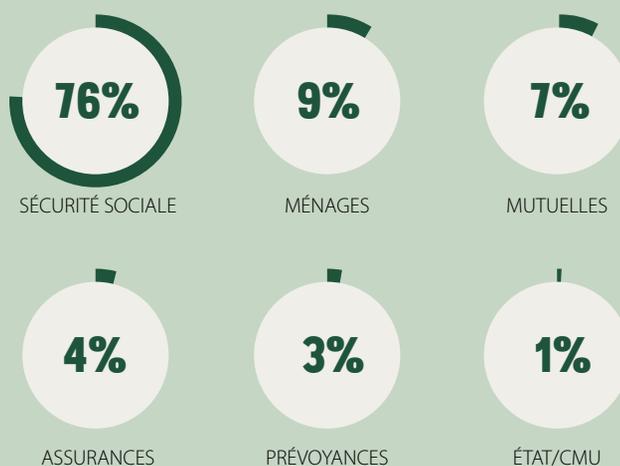
Or, d'après une étude menée par l'Institut de recherche et documentation en économie de la santé, 5 millions de français ne disposeraient pas de mutuelle. Et pour cause, le coût que cela représente pour un individu peut s'avérer très élevé en cas de revenus modestes.

Selon une autre étude menée par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), jusqu'à 36 % des personnes interrogées déclarent avoir renoncé à des soins au cours des 12 derniers mois pour des raisons financières. Aujourd'hui, le fait de disposer d'une mutuelle ne suffit plus à garantir l'accès aux soins. Ce renoncement est d'autant plus fort pour les soins dentaires et optiques, par ailleurs, les moins bien pris en charge.

UNE PARTICIPATION DE L'EMPLOYEUR TRÈS VARIABLE

Depuis le 1er janvier 2016, la Loi impose à tout employeur privé la mise en place d'une complémentaire santé collective à tous ses salariés qui n'en disposaient pas déjà. Toutes les entreprises et associations sont concernées, quelle que soit leur taille. La moitié du coût de cette complémentaire de santé doit être pris en charge par l'employeur. Seulement, il y a une exception dans cette loi, et de taille, l'État en tant qu'employeur n'est pas concerné. Il impose donc aux autres

Dépenses de soins et biens médicaux par financeur



Chiffres DREES/FNMF

Personnes déclarant être protégées par une complémentaire santé, par revenus



ainsi une rupture d'égalité basée sur les moyens financiers des adhérents. Bien entendu, tout le monde souhaite être soigné correctement. Seulement, nombre d'agents sont contraints de se rabattre sur des offres moins sécurisantes n'ayant pas les moyens de faire autrement.

VERS UNE SÉCURITÉ SOCIALE UNIVERSELLE

Pour la CGT, il n'est pas acceptable que des citoyens puissent renoncer à se soigner faute d'argent. Afin de parvenir à un accès universel aux soins, il est donc indispensable de poursuivre l'objectif d'une couverture universelle de santé.

ce qu'il refuse à ses propres agents. A titre d'exemple, au ministère des Finances, la participation à la protection sociale complémentaire s'élève à 1,35 euros par mois et par agent, actifs et retraités. Nous sommes là bien loin des 50% imposés par la Loi aux entreprises privées.

C'est pourquoi, nous exigeons que l'État respecte les mêmes règles que celles qu'il impose. Ainsi, la participation des ministères économiques et financiers doit passer immédiatement de 4,5 millions d'euros à 120 millions d'euros pour la protection sociale complémentaire de ses agents.

Cette exigence est d'autant plus légitime, qu'au delà du secteur privé, à la Banque de France par exemple, la participation de l'employeur est de 70 % pour les actifs et 35 % pour les retraités. Et si ça reste insuffisant, cela montre à quel point nos ministres, en tant qu'employeurs méprisent les agents.

Pour autant, si les mutuelles jouent actuellement un rôle essentiel dans le droit à la santé, il n'en demeure pas moins que ce système ne permet pas, lui non plus, un véritable accès universel aux soins. Par exemple, les complémentaires de santé imposent plusieurs offres créant

Pour y parvenir, il est utile de noter que les frais de gestion de la Sécurité sociale sont les plus faibles. À peine plus de 3 % des sommes sont utilisées pour faire fonctionner le système. Le reste est reversé en prestations. Si les mutuelles ont des frais de gestion inférieures aux assurances privées, ces frais s'élèvent toutefois à 17 % au niveau de la Mutualité française avec d'importantes disparités d'une mutuelle à l'autre. La voie d'une Sécurité sociale à 100 % pour tous nous paraît donc la meilleure. Dans la perspective de cette transformation de notre modèle sociale, nous défendons le principe de mutuelles

Ça se passe comment en Alsace ?

L'Alsace-Moselle a été allemande de 1870 à 1918. Durant cette période, la région a bénéficié de la mise en place du système de Sécurité sociale allemand. La France étant largement à la traîne à l'époque, pour faire taire la contestation, l'État choisi de conserver ce système.

Ce régime particulier existe toujours à l'heure actuelle. Il passe par une cotisation supplémentaire de 1,5 %

des rémunérations des actifs et des retraités et permet un bien meilleur remboursement des soins de santé. Par exemple, les honoraires des médecins sont remboursés à 90 % contre 70 % pour le reste du territoire. Pour les frais d'optique, de prothèse auditive ou d'orthopédie, le remboursement est de 90 % contre 60 %. Les vignettes bleues sont elles remboursées à 80 % contre 35 %. Il en va ainsi de tous les

soins. Ne serait-ce pas là une voie à explorer pour la mise en place d'une Sécurité sociale de plus en plus protectrice pour l'ensemble de la population ? Car contrairement à ce que prétendent les amis des sociétés d'assurances privées, d'autres choix sont possibles. La question est plutôt de savoir comment empêcher ces vau-tours de nous voler notre santé.

issues de la Mutualité française reposant sur des valeurs de solidarité et bien entendu à but non-lucratif.

Pour parvenir à cette prise en charge universelle par la Sécurité sociale, la question du financement ne peut être éludée. Car bien entendu, le fameux « *trou de la Sécu* », bien organisé par ceux qui veulent sa mort ne ferait qu'augmenter si aucune décision financière n'était prise pour accéder à l'universalité des soins.

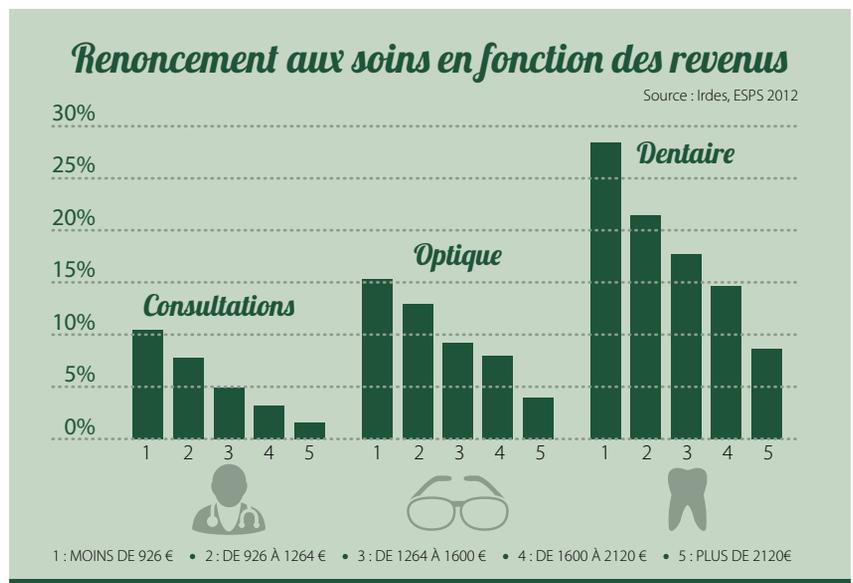
Tout d'abord, il faut un engagement clair des professions médicales à ne pas mettre en place de dépassement d'honoraires, sous peine de sanctions. Le montant global des dépassements d'honoraires s'élève à près de 3 milliards d'euros par an (Observatoire des restes à charge de santé). Dans le même esprit, un contrôle plus fort des tarifs pratiqués par les laboratoires pharmaceutiques pour leurs produits doit être mis en place.

Actuellement, le financement de la sécurité sociale repose à 64 % sur les cotisations, 16 % sur la Contribution sociale généralisée (CSG), des impôts, taxes et autres contribution à près de 13 %. Le reste provient de sources diverses.

Notre proposition repose sur les principes suivants :

- la contribution des employeurs doit demeurer une cotisation, c'est-à-dire être prélevée dans l'entreprise (et non sur le consommateur) ;
- tous les éléments de rémunération doivent être soumis à cotisations ;
- le taux de cotisation des entreprises doit tenir compte des richesses qu'elle produit et de l'importance de la masse salariale ;

- le taux de cotisation doit être fonction de la gestion de l'emploi et des salaires pour favoriser le développement de la masse salariale et non pas inciter à la réduction des salaires et du nombre de salariés ;
- le mode de calcul doit aussi favoriser l'investissement productif et pénaliser la financiarisation avec la mise à contribution des revenus financiers des entreprises.



Quelle mutuelle à Bercy ?

Actuellement la MGEFI (Mutuelle générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie) est la mutuelle référencée à Bercy depuis 2008. Ce référencement arrivait à échéance en 2016 mais il a été prorogé jusqu'au 31 mars 2017. Les discussions entre les organisations syndicales et le ministère ont débuté en juin. Pour la fédération des Finances CGT, le niveau des cotisations, une meilleure participation de l'Administration et l'amélioration des prestations sont les questions majeures posées par cet appel d'offre.

En ce sens, la fédération des Finances CGT revendique :

- un seul opérateur référencé à Bercy qui défende les valeurs mutualistes. La CGT récusé et rejette toute marchandisation de la protection sociale complémentaire livrée à des opérateurs privés ;
- une amélioration des offres, des prestations et une baisse des cotisations avec une meilleure participation de l'employeur – ce que font toutes les entreprises privées et semi-publiques (de 50 % à 70 % du montant des

cotisations) ainsi qu'une réelle solidarité intergénérationnelle ;

- une forte augmentation de la participation de l'employeur afin d'améliorer les prestations ;
- une transparence de fonctionnement avec l'organisme référencé (participation des organisations syndicales au comité de pilotage prévue dans la circulaire dédiée) ;
- une mutuelle plus proche des préoccupations de ses adhérents et de ses salariés.

La Grèce naufragée par l'Union européenne

Le 22 mai 2016, le parlement grec a adopté un projet de loi de 7500 pages, dans la suite de l'établissement du 3eme mémorandum. Celui-ci est directement dicté par les « institutions », nouveau nom de la Troïka.

Au delà de la hausse des taxes, en particulier de la TVA qui accentueront les difficultés rencontrées par la majorité de la population, certaines mesures doivent retenir notre attention car elles sont structurantes et révélatrices d'un nouvel ordre politique appliqué à ce pays. Depuis plusieurs années, nos camarades grecs nous affirment que la thérapie de choc imposée au pays sert aussi de laboratoire social et politique avant d'être exportée sous d'autres contrées européennes. Brutalité, chantage et perte de souveraineté sont devenus la règle.

Création d'une agence indépendante des recettes publiques : AADE

« La nouvelle instance ainsi instaurée sous le nom d'Autorité indépendante des recettes publiques (AADE), a comme but, la reconnaissance, la certification et ainsi la compétence de percevoir l'ensemble des recettes publiques (taxes, impôts, douane) entrant dans ses compétences. Cette

Autorité, jouit de son indépendance opérationnelle, de l'autonomie administrative et financière et ne peut pas être soumise au contrôle exercé par les organes des gouvernements, autorités de l'État ou autres autorités administratives », (Article 1).

« L'Autorité (AADE) exerce toutes les prérogatives du Secrétariat général des recettes publiques », sauf qu'elle « (...) n'est pas soumise au contrôle hiérarchique du ministre des Finances », (Article 5).

Cette structure indépendante du ministère des Finances aura en son sein un représentant de l'Union européenne. C'est donc la fin d'une des missions régaliennes de l'État à savoir la collecte et l'utilisation des recettes fiscales, des taxes et des droits de douanes.

La création d'un « mécanisme de correction » vient renforcer la dépossession, qui réduirait automatiquement les dépenses de l'État si la Grèce dévie de la trajectoire budgétaire choisie par ses créanciers. Il a été surnommé « pince coupante » en Grèce.

De la TAIPED à la caisse de privatisation

Depuis les premiers mémoranda, FMI et Union européenne avaient imposé une structure de privatisation de biens détenus par l'État grec (Taiped). Ainsi elle était chargée de vendre au plus offrant des plages, des îles, les ports... La nouvelle agence qui remplace la Taiped aura une durée de vie de 99 ans ! Elle est composée d'un conseil d'administration composé

de membres issus des créanciers et de représentants grecs, mais la nomination de ces derniers doivent être préalablement adoués par les institutions (FMI, UE). En principe, les décisions doivent être prise de manière consensuelle. Mais en cas de désaccord, le Président peut imposer ses choix.

Dans son « portefeuille » rentre plus de 11 000 biens : services publics (chemin de fer, poste, téléphone, immeubles..) mais aussi les plages, les îles. Cela vient après la « récupération » par un consortium allemand « Fraport-Slentel » d'aéroports régionaux. Une nouvelle étape est franchie dans la dépossession du territoire ne laissant aux salariés grecs que des petits boulots dans l'industrie du tourisme ou l'émigration.

Nouvelle menace sur les droits des salariés

Le 3e mémorandum exigeait des réformes des licenciements collectifs, l'abolition des 13 et 14e mois de salaire (rappel les salaires ont baissé de 30 à 40 % depuis 2010) et la mise en œuvre en Grèce des « bonnes pratiques sociales en vigueur dans l'UE ». La pression est très forte sur le Gouvernement pour imposer à l'automne, de nouvelles baisses des salaires, la facilitation des licenciements, les restrictions sur le droit de grève et le droit syndical sous peine de ne pas obtenir la nouvelle tranche d'aide. « Tranche d'aide » qui n'ira pas plus que les précédentes dans l'économie grecque. —



Visite d'un centre de vacances enfants

Cet été, c'est près de 7500 enfants d'agents de nos ministères économiques et financiers qui sont partis en colonie avec EPAF (association Education Plein Air Finances), pour des séjours en France et à l'étranger. Si EPAF organise directement un tiers des séjours, elle confie les deux autres tiers à des prestataires extérieurs, environ 45.

L'association a mis en place depuis plusieurs années « *vacances ensemble* », qui permet à des enfants porteurs de handicap d'être intégrés dans les centres avec un accompagnateur spécialisé pour les aider.

Une fois achevées les sélections des prestations et leur encadrement, Épap se fait une priorité de visiter et contrôler, de manière impromptue, les centres de vacances.

Chaque année, les équipes d'Épap invitent les représentants des fédérations syndicales à participer à leurs déplacements et ainsi apprécier au plus près le vécu des colons. Cet été, cap à l'ouest, direction le Morbihan et arrivée à Séné : école du cirque et voile au programme. Seconde étape, Guidel, initiation à la voile et au surf.

Les enfants ont entre 6 et 11 ans, séjours courts (régionaux) et longs sont mélangés et cela semble bien se passer.

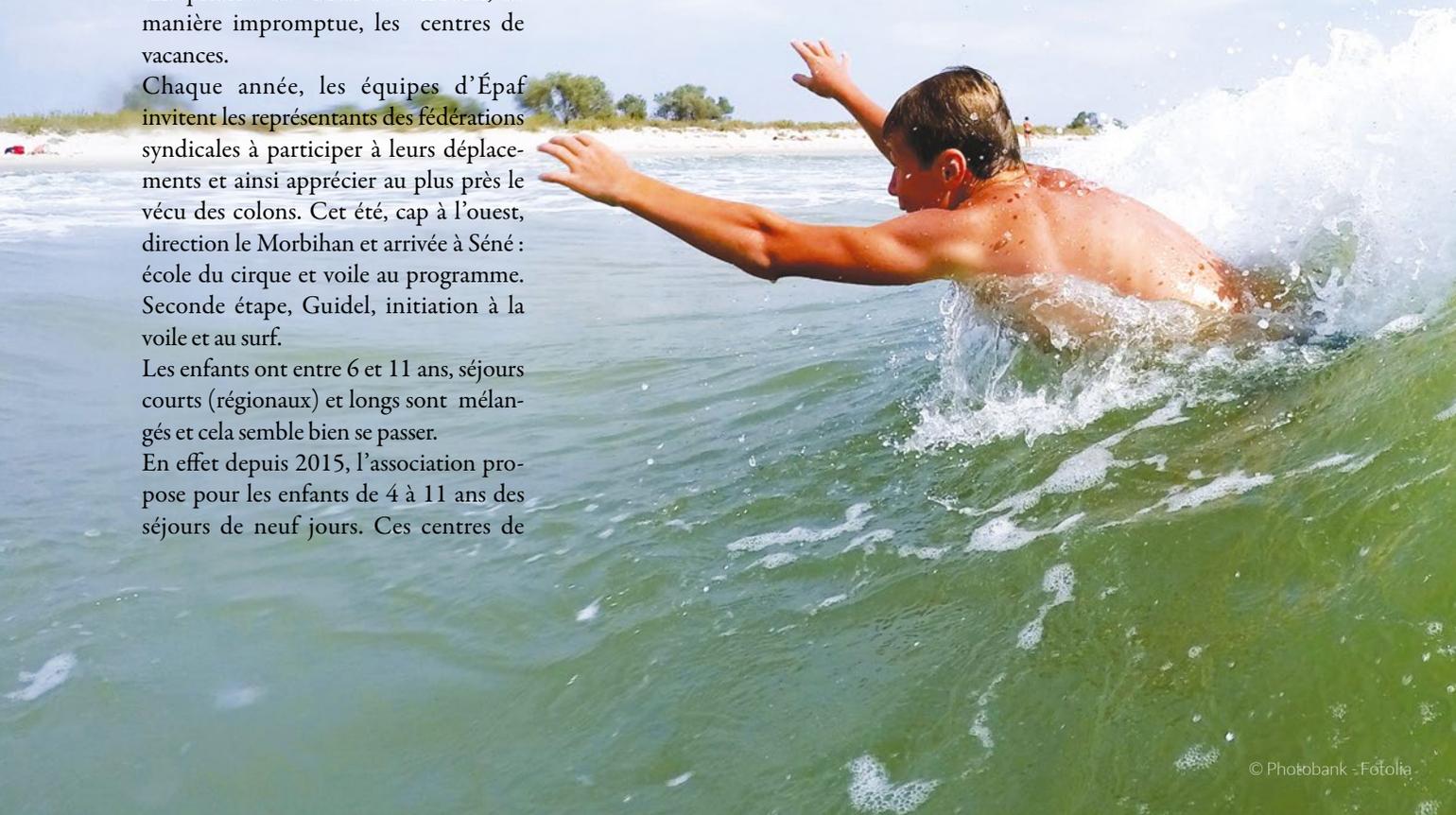
En effet depuis 2015, l'association propose pour les enfants de 4 à 11 ans des séjours de neuf jours. Ces centres de

vacances sont situés dans la région où résident les enfants ce qui permet de réduire le trajet.

Néanmoins, la fédération et ses représentants à l'assemblée générale dénoncent auprès du ministère la baisse de la subvention allouée à l'association, la diminution

des offres de séjour et la hausse des tarifs pour les familles.

Nous continuerons à défendre les vacances pour toutes et tous. N'oublions pas que cette année nous fêtons les 80 ans des congés payés. —



© Photobank - Fotolia

EN BREF

Le chômage baisse ? Faux !

Comme toujours, les gouvernants se gargarisent de chiffres qu'ils manipulent à loisir. En réalité, sur un mois, sur un an, sur 5 ans, sur 20 ans, le chômage augmente. Seulement le Gouvernement ne

communiquent que sur les chômeurs de catégorie A (aucune heure de travail). En tenant compte également des catégories B et C (moins de 78h travaillées), le taux de chômage augmente de 0,1 %

sur un mois, 0,8 % sur 3 mois et 0,7 % sur un an. Alors non, le chômage ne baisse pas, tout simplement car les politiques menées ne visent qu'à augmenter les profits des plus riches.

Le 29 septembre : les retraité-es battent à nouveau le pavé !

Les 9 organisations de retraités se sont rencontrées le 23 juin pour faire le bilan des actions communes engagées, en particulier les 10 mars et 9 juin 2016 pour la défense du pouvoir d'achat des retraités. Elles se félicitent de la mobilisation lors de ces journées dans près de 90 départements et des multiples actions réalisées : manifestations, rassemblements, délégations, conférences de presse. Elles déplorent que la rencontre du 3 mai avec les représentants du cabinet de Michel Sapin n'ait pas permis d'avancer sur :

- > le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés,
- > le retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants.

Elles revendiquent :

- > le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier indexée sur l'évolution du salaire

moyen, comme antérieurement aux décrets Balladur de 1993.

- > pas de pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une carrière complète,
 - > le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,
 - > le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les retraites de base comme complémentaires et les pensions du secteur public (pas de revalorisation du point d'indice applicable aux retraités),
- Elles se félicitent des nombreux contacts avec les élus, suite au courrier qui leur avait été adressé, et qui vont se poursuivre tout au long de la session budgétaire, en particulier sur l'élaboration de la loi de finances et celle de financement de la Sécurité sociale.

Elles se sont engagées à faire connaître largement les réponses reçues, ou non, à cette occasion. Elles ont trouvé particulièrement scandaleux que l'on puisse contraindre la décision des élus à partir de la simple publication des travaux du Conseil d'orientation des retraites pour

annoncer un nouveau gel des retraites au 1er octobre, les technocrates préemptant en quelque sorte la décision des politiques.

Les organisations sont d'ores et déjà décidées à relancer la mobilisation des retraités à la rentrée avec une campagne de diffusion de tracts sur les marchés pendant la dernière quinzaine de septembre et une action marquante le 29 septembre, avant l'échéance du 1er octobre.

Enfin, afin de réfuter une campagne présentant les 16 millions de retraités comme des nantis, elles prévoient d'organiser avant la fin de l'année un colloque sur le pouvoir d'achat de retraités. L'Union fédérale des retraité-es CGT des Finances appelle à participer massivement à ce nouveau temps fort en vous rapprochant des unions syndicales des retraité-es, des unions départementales et des responsables locaux de l'UFR. —



EN BREF

Les actionnaires français bien gavés avant l'hiver

D'après une étude du cabinet Hender- sen global investors, les actionnaires ont encaissé, cette année entre avril et juin, plus de 370 milliards d'euros. Cela représente 8,5 milliards de plus que le

même trimestre de l'année dernière. Et si l'Europe a connu une forte hausse de ses dividendes, les actionnaires français en ont bien profité avec une hausse de plus de 10 %. Seuls les

Pays-bas et la Corée-du-sud font mieux au niveau mondial ! Après le gavage d'oies, la France se lance dans le gavage d'actionnaires !

Hommage à Georges Séguy

Georges Séguy, secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, est décédé le samedi 13 août 2016 à 89 ans. Il a lutté jusqu'au bout de ses forces contre la maladie. Nous n'oublierons jamais son dernier discours émouvant devant les délégués du 50e congrès, à Toulouse sa ville natale, où il avait lancé : « il ne suffit pas de s'indigner, il faut aussi résister ! ».

A peine revenu de l'enfer du camp de concentration de Mauthausen, embauché à la SNCF, il adhère à la CGT où ses camarades lui confient très vite des responsabilités d'abord au syndicat CGT des cheminots de Toulouse puis à la fédération des Cheminots dont il fut le secrétaire général.

En 1967, lors du 36e congrès confédéral, il est élu Secrétaire général de la CGT. Un an plus tard, après les grandes grèves de mai 68, il participe aux négociations de Grenelle qui se traduiront par des avancées considérables pour le monde du travail.

En 1978, le 40e congrès confédéral, que Georges voulut « *audacieux, novateur, conquérant* », marqua l'histoire de la CGT par la qualité des débats, l'audace des orientations, la place donnée aux syndiqués, la volonté d'indépendance de la CGT, tout en renforçant sa ligne politique. Au bureau confédéral, composé de seize membres, Georges Séguy fit confiance à quatre camarades des Finances : René Buhl, Ernest Deiss, Jacqueline Lambert et André Berteloot, ce dernier quittant le bureau confédéral au congrès.

Attaché à l'unité de la classe ouvrière, il a veillé à tenir compte des évolutions

socio-professionnelles et n'a jamais pu se résoudre à la division syndicale. Dans un contexte souvent difficile, il a toujours cherché à favoriser les voies unitaires. Il a plaidé pour plus de démocratie dans la CGT et renforcé son indépendance alors qu'il était par ailleurs membre du bureau politique du Parti Communiste français de 1956 à 1982.

En 1982, il quitte le secrétariat général de la CGT. Avec son air malicieux, il disait qu'il ne fallait pas toujours faire du passé table rase... C'est pourquoi, il fonde alors l'Institut CGT d'histoire sociale (IHS), dont il était encore Président d'honneur. Il a aussi été l'auteur de plusieurs ouvrages de référence : *Le mai de la CGT* (1972), *Lutter* (1975), *Le 1er mai, les 100 printemps* (1989), *La grève* (1993), *Résister : de Mathausen à mai 68* (2008).

Notre fédération tient à rendre hommage à un très grand dirigeant de la CGT qui restera un exemple pour les générations futures de militants qui, comme lui, s'engageront. Dans ce contexte de crise politique et sociale, de montée des thèses populistes, racistes, xénophobes, l'histoire de Georges Séguy a valeur d'exemple pour l'ensemble des militantes et militants de la CGT. Notre fédération adresse à ses enfants, ses petits enfants, à sa famille et tous ses proches ses condoléances sincères et solidaires. —



EN BREF

L'industrie continue de disparaître en France

D'après des chiffres récents de l'Insee, la production industrielle en France ne cesse de décroître. En 10 ans, 570 000 emplois industriels ont été détruits. Pourtant, ce secteur est une des clés de sortie durable de la crise. Seule

l'Allemagne, ne se déindustrialise pas dans la zone euro. Pour inverser cette tendance, nos gouvernants devraient écouter la CGT qui propose notamment plusieurs outils, comme : la modulation du crédit au entreprises, la modulation

de leurs cotisations sociales avec par exemple des baisses pour celles qui développent l'emploi, la recherche et développement, les alternatives environnementales...

JACQUES DUCOL

Antonio Gramsci. Une pensée révolutionnaire

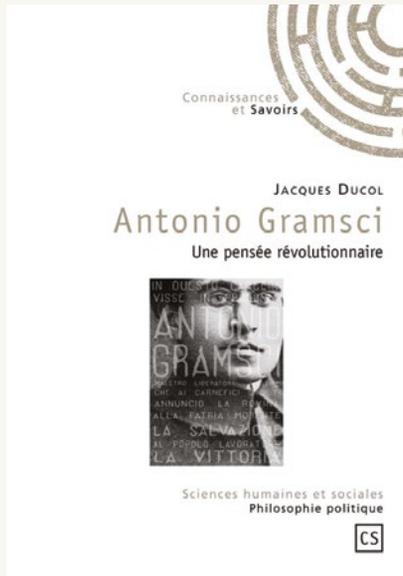
Pourquoi cet ouvrage ?

L'objectif de cet ouvrage n'est pas de proposer une thèse de type universitaire, mais une introduction à la lecture de l'œuvre de Gramsci dans une perspective militante justifiée par le lien, évident pour Gramsci, entre philosophie et politique.

Pourquoi, une pensée révolutionnaire ?

Parce que toute l'activité de Gramsci est orientée vers la critique de « *l'état de choses existant* » afin de le transformer dans une perspective révolutionnaire. Mais aussi parce que Gramsci « *révolutionne* » le marxisme lui-même, en particulier :

- > en faisant de l'hégémonie des classes subalternes le fondement de la construction d'une nouvelle « *volonté collective* », et en accordant la plus grande importance à la lutte idéologique et culturelle et, en conséquence, au rôle des intellectuels ;
- > en élaborant une stratégie et pratique politiques nouvelles rendues nécessaires par le changement des conditions de l'action révolutionnaire depuis 1917 (passage de la guerre de mouvement – choc frontal avec les classes dominantes – à la guerre de position – combat sur tous les terrains où s'exerce cette domination) ;
- > en donnant un rôle nouveau au parti révolutionnaire, qui, en tant que Prince moderne, devra non pas se substituer à l'État (expérience soviétique), mais le fonder (déterminer collectivement le chemin vers la société nouvelle). L'hégémonie ne peut être celle d'un parti, mais d'une classe.



Un aperçu de la richesse et de l'actualité de la pensée de Gramsci, vous est proposé à travers les douze chapitres du livre : une vie de luttes, les conseils d'usine, la construction du Parti communiste italien, penser le fascisme pour mieux le connaître, le développement historique de l'expansivité bourgeoise, la crise organique du capitalisme, l'hégémonie au cœur des luttes politiques et idéologiques, religion et politique, perspectives révolutionnaires, du parti léniniste au Prince moderne, la philosophie de la praxis, l'homme comme chantier permanent.

Éditions Connaissances et savoirs.

Tarif : 26,95 €

Hyperconnectés : le cerveau en surcharge

Chaque jour, cent cinquante milliards d'e-mails sont échangés dans le monde. Les SMS, les fils d'actualité et les réseaux sociaux font également partie intégrante de notre quotidien connecté, tant au bureau qu'à l'extérieur. Nous disposons ainsi de tout un attirail technologique qui permet de rester en contact avec nos amis, nos collègues, et qui sollicite sans cesse notre attention. Comment notre cerveau réagit-il face à cette avalanche permanente de données ? Existe-t-il une limite au-delà de laquelle nous ne parvenons plus à traiter les informations ? Perte de concentration, stress, épuisement mental, voire dépression... : si les outils connectés augmentent la productivité au travail, des études montrent aussi que le trop-plein numérique qui envahit nos existences tend à diminuer les capacités cognitives. Alliant témoignages de cadres victimes de burn out et explications de chercheurs en neurosciences, en informatique ou en sciences de l'information et de la communication, ce documentaire captivant passe en revue les dangers de cette surcharge sur le cerveau. Il explore aussi des solutions pour s'en prémunir, des méthodes de filtrage de l'information aux innovations censées adapter la technologie à nos besoins et à nos limites. Arte reportage.
<https://www.youtube.com/watch?v=GbOB2pXBFWw>



Militants - Adhérents

— entre —

VOUS

— et —

NOUS

un lien

indissociable



partenariat@macif.fr



Essentiel pour moi

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.